

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 16 octobre 2024

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 10/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 du mois d'octobre, à **16 : 45 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni sans condition de quorum, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, précise que celle-ci se déroule sans condition de quorum compte-tenu du fait qu'après une première convocation des membres en exercice, le quorum n'avait pu être atteint lors de la précédente séance du conseil d'administration qui devait se tenir le 08 octobre 2024 : 6 conseillers **présents** : M. SAVELLI Pierre, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Paul TIERI et 3 conseillers **absents** : M. Jean-Jacques PADOVANI, Jean ZUCCARELLI et Michel ROSSI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°262 du-16 10 24

Domaine : Opération d'investissement – Réparation et sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique – Tunnel de Bastia

Vu les dispositions des articles L. 2422-5 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la régie, et notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 novembre 2015 relative à la délégation donnée par le conseil d'administration au directeur ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la décision 2023-01 du 10 février 2023 relative à la nomination de M. REBOA Fabrice en qualité de directeur général par intérim ;

Vu l'analyse et les conclusions émises par l'étude préalable réalisée par le cabinet Best Energie datée du 09 septembre 2024

Considérant la rupture de canalisation survenue le 27 mai dernier dans le tunnel de Bastia qui a occasionné des désagréments importants et mis en danger les personnes comme les biens ;

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de l'opération d'investissement relative à la réparation et à la sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique dans le tunnel de Bastia ;

Considérant que cette opération répond à un motif d'intérêt général et a notamment pour objectif de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération bastiaise ainsi que de protéger les personnes et les biens du fait de la vétusté de l'équipement ;

Considérant en conséquence la nécessité d'engager sans délai toutes actions afin de mettre en œuvre ce projet structurant.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20241017-2024-262-DE Date de télétransmission : 17/10/2024 Date de réception préfecture : 17/10/2024 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 16 octobre 2024

Délibération n°262 du 16 10 24

**Domaine : : Opération d'investissement – Réparation et sécurisation de la
canalisation AEP (DN 500) en galerie technique – Tunnel de Bastia**

Le Président ayant donné lecture du rapport n°4

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Adopte le lancement de l'opération d'investissement ci-dessous :

- Réparation et sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique dans le tunnel de Bastia

2/ Adopte le plan de financement ainsi qu'il suit :

Opération :	Coût estimatif :	Autofinancement :	Co-financeurs publics :
Réparation et sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique dans le tunnel de Bastia	Cf rapport	Emprunt : prêt contracté en décembre 2019	Etat (à déterminer)

3/ Autorise le directeur général par intérim à engager toutes démarches et à signer tout acte relatif à cette opération ;

4/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20241017-2024-262-DE Date de télétransmission : 17/10/2024 Date de réception préfecture : 17/10/2024 Page 2 sur 2
